

Cohésion sociale : la réforme qui inquiète

SOCIAL En 2017, la Région wallonne réduira le budget de 2,7 millions

► La baisse de subsides ne touchera pas les 181 communes de façon linéaire.

► Les critères d'arbitrage seront connus au début de 2017.

De quoi 2017 sera-t-il fait ? Dans les communes, la question hante les services des plans de cohésion sociale (PCS). Lors de la confection du budget 2017, le gouvernement wallon a annoncé la couleur : le budget annuel alloué aux 181 communes disposant d'un PCS baissera de 10 %. Soit une enveloppe de 2,7 millions. Mais cette baisse « ne sera pas linéaire », a confirmé le ministre Furlan (PS), en charge du dossier, la semaine passée au parlement wallon. Autrement dit, certains perdront plus que d'autres.

En Wallonie, les plans de cohésion sociale, programmes repris sous cette appellation depuis 2008, financent un certain nombre de projets couvrant un spectre d'activités très large.

Cela va d'initiatives visant la jeunesse dans les quartiers défavorisés à des actions de prévention de la toxicomanie ou d'aide aux sans-abri.

Les grandes villes avantagées ?

Les économies budgétaires vont donc permettre de faire le tri et de restreindre ce faisceau. Au détriment de qui ? Dans les communes, on s'inquiète : platelement, elles redoutent de faire les

frais d'un vaste marchandage. Au profit des grandes villes, mieux représentées à la table du gouvernement wallon, ou d'un transfert vers le Plan wallon de lutte contre la pauvreté lancé l'an dernier par le ministre-président Paul Magnette (PS).

Pour établir des critères équitables au moment d'économiser, le cabinet du ministre Furlan explique avoir demandé une analyse à l'administration. Autrement dit, quels axes faut-il privilégier à présent que les moyens se font plus rares ? « La décision interviendra au début de l'année 2017, sur base de cette analyse », explique-t-on au cabinet de Paul Furlan.

Ces critères porteront sur la fin de la programmation 2014-2019. Mais ils pourraient fort bien épouser ceux de la réforme en préparation pour la période suivante (2020-2024).

« J'ai interrogé le ministre en séance plénière, la semaine passée, explique Mathieu Daele, député wallon Ecolo. Il m'a répondu que les diminutions de subsides pour la période en cours seront liées aux critères du futur décret. Or ces critères n'ont pas été annoncés à l'avance et les projets qui ont été rentrés par les communes l'ont été sur base des anciennes règles. C'est inacceptable. »

Cette réforme vise à recentrer les objectifs sur la lutte contre la pauvreté, comme l'a expliqué le ministre Furlan dans sa réponse au député Dimitri

Fourny (CDH). Le budget ramené alors à 23 millions sera intégré dans un fonds, auprès duquel les communes retenues disposeront d'un droit de tirage. « Nous voulons lier les critères avec la politique du logement, explique-t-on au cabinet du ministre, afin de

faire le lien entre logement et cohésion sociale ». Ainsi, pour bénéficier du financement d'un PCS, une commune devra disposer d'au moins 5 % de logements publics sur son territoire. Si ce n'est pas le cas, deux déro-

gations ont été prévues. La première est d'afficher un revenu moyen par habitant inférieur à celui de la Wallonie. La seconde est d'être inscrite dans un Plan Habitat permanent, qui vise à reloger les habitants des campings à l'année dans des logements publics.

En ciblant en priorité le logement public pour y mener des PCS, la Wallonie ne risque-t-elle pas de se limiter à gérer des cités sociales transformées en poches de pauvreté ? Au cabinet Furlan, on s'en défend. Et on rappelle que la réforme du logement social a permis de rehausser le plafond de revenus autorisé pour demander une habitation (augmenté à 56.900 euros/an pour un isolé et 69.400 euros pour un couple). Avec un quota de 15 % de biens réservés à cette catégorie « active » sur le marché du travail, dans le but de favoriser, sinon de restaurer, la mixité sociale. Et la cohésion. ■

PASCAL LORENT

réactions Les travailleurs : « On est complètement niés »

Il y a énormément d'inquiétudes dans le secteur. » La phrase de Cécile Guisse, coordinatrice du Plan de cohésion sociale de Somme-Leuze, résume bien l'état d'esprit des municipalistes au sujet de la réforme en gestation au cabinet Furlan.

La première des craintes porte sur l'arbitrage, qui pourrait se faire en faveur des grandes villes et au détriment des communes rurales. « En milieu rural, il n'y a aucune autre ASBL pour reprendre des tâches qui n'émergeraient plus au PCS », confie la responsable namuroise. Qui redoute dès lors de devoir déléguer la centaine de dossiers d'accompagnement à l'emploi ou les ateliers organisés pour les seniors ou les ados. Et de perdre au passage le subside de 34.000 euros (28.000 euros et deux points APE) qui finance en partie les trois emplois communaux. « Je suis active depuis 2000 dans le secteur, explique-t-elle. J'ai déjà connu trois ré-

formes. Et à chaque fois, on remet en question ce que nous faisons. »

« On ne sait pas grand-chose de l'avancement du dossier, avoue Emmanuel Barth, coordinateur du PCS de Spa. Quelques bribes d'informations en provenance du cabinet. Et il est compliqué de réagir car ce n'est pas la Dics (Direction interdépartementale de la cohésion sociale) qui gère le dossier ». Le secteur regrette d'ailleurs le manque de concertation avec le cabinet du ministre Furlan. Une rencontre a bien eu lieu avec le secteur le 7 juillet dernier. Mais ce dernier n'en est pas ressorti satisfait. « Nous voudrions que l'examen en commission permette d'auditionner les acteurs de terrain », explique Karl Bondroit, coordinateur à Philippeville. Mais le ministre considère qu'en ayant consulté l'Union des villes et communes et la Fédération des CPAS wallons, c'est suffisant. »

Avec son collègue de Florennes, Karl Bondroit s'est pourtant livré à une ana-

lyse de la réforme. « Pour nous, on porte atteinte aux éléments constitutifs du travail en réseau. Et le diagnostic de la cohésion sociale sur la commune est supprimé. » Posé au départ des indicateurs synthétiques d'accès aux droits fondamentaux (ISADF), ce diagnostic permettait une analyse très fine de la situation locale via différents critères. Un outil élaboré par l'Iweps, mais que le cabinet Furlan jugerait dépassé. Pourtant, dans un écrit récent, l'Iweps estime que « Parmi les 18 indicateurs ou indices composant l'ISADF 2008 et 2013, 15 indicateurs sont actualisables avec des données récentes et portent sur des statistiques fiables annuellement au niveau communal. »

« Une régression du travail social »

« La porte d'accès au nouveau dispositif, c'est le logement social, regrette encore Karl Bondroit. C'est aberrant. Il y a d'autres secteurs dans lesquels on peut être actif. Et la réponse à la crise du logement ne se situe pas uniquement dans le logement social. » Enfin, en se focalisant sur les familles monoparentales et les enfants comme « public cible », « on met en place une politique de discrimination positive comme on le faisait voici quinze ans. C'est une régression du travail social ». Evolution d'autant plus redoutée que l'objectif ne serait plus de favoriser la cohésion sociale, au travers de projets tels que des potagers collectifs ou des activités intergénérationnelles, mais de se recentrer sur la lutte contre la pauvreté.

« Notre crainte, c'est de voir l'argent et les PCS utilisés dans le cadre du Plan wallon de lutte contre la pauvreté, lancé voici un an par Paul Magnette, pour lequel il n'y a pas d'argent, confie une personne en charge d'un PCS d'une grande ville. Mais on ne nous demande pas notre avis. On est complètement niés. » ■

P.Lt